Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260923-64_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 64_2026

Objet : Remplacement de Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle au sein des commissions municipales

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 16 septembre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme GERVAIS Elisabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représenté : M. DERRIEN Thomas (pouvoir Mme CORFDIR Claudine)

Madame WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;
Vu la délibération n°29 du 15 avril portant création des commissions municipales et fixant leur composition ;
Vu la démission de Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle, reçue le 18 juin 2026, de ses fonctions de conseillère municipale;
Vu l'installation de Mme GERVAIS Elisabeth suivante de liste, en qualité de conseillère municipale lors de la séance du 24 juin 2026 ;
Considérant que Mme Ramatchandirin siégeait au sein des commissions suivantes :

- Commission Administration générale et finance
- Commission Animation du territoire
- Commission Communale des impôts directs (suppléante)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement au sein de chacune de ces commissions, cette désignation n'étant pas automatique ;
Considérant que Mme GERVAIS appartient à la même liste que Mme RAMATCHANDIRIN, de sorte que sa désignation en remplacement ne modifie pas la représentation proportionnelle des différentes tendances au sein des commissions ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, s'agissant d'une candidature unique par siège à pourvoir, et de procéder à un vote global à main levée pour l'ensemble des trois commissions ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260923-64_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix pour) de :

- désigner Mme GERVAIS Elisabeth en remplacement de Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle au sein des commissions suivantes :

Commission	Membre désigné
Commission Administration générale et finance	Mme GERVAIS Elisabeth
Commission Animation du territoire	Mme GERVAIS Elisabeth
Commission Communale des impôts directs	Mme GERVAIS Elisabeth

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
R.F.
56630 (Morbihan)